

COMMUNE DU GUA – 17600
Séance du 27 février 2018
PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix- huit, le vingt- sept février à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur BROUHARD Patrice, Maire – Madame CHEVET Monique, Première Adjointe- - Monsieur DELAGE Stéphane Troisième Adjoint – Madame ORTEGA Béatrice, Quatrième Adjointe- -Monsieur OLIVIER Jean- Paul, Conseiller Délégué - Madame BERNI Martine, Conseillère déléguée - Madame DEBRIE Claire- Madame LACUEILLE Maryse – Monsieur MERIAU Yves- Madame MURARO Michèle - Madame CHARTIER Catherine- Monsieur Yves BARBES

Excusés : Monsieur GANIER Jean-Louis, Deuxième Adjoint (a donné pouvoir à Madame Monique CHEVET) - Monsieur VICI Laurent, Cinquième Adjoint (a donné pouvoir à Monsieur Stéphane DELAGE)- Monsieur BOYARD Jacky, Conseiller Délégué - Madame MASTEAU Aurélie arrivée en séance en question 2018-02-13 (a donné pouvoir à Madame LACUEILLE) - Monsieur PATOUREAU Pierre (a donné pouvoir à Monsieur le Maire) - Monsieur LATREUILLE Alain

Absents : Monsieur HERVE Christophe

A été nommé secrétaire de séance Monsieur Stéphane DELAGE

Adoption du Procès- Verbal du 08 février 2018

Monsieur OLIVIER indique que le Procès- Verbal sur la question de l'étude relative à la signature du traité de concession mentionne : « Monsieur LATREUILLE rappelle le peu de plis reçus lors de la consultation ; deux. Cela signifierait que la commune est peu attractive. Cela n'aurait probablement pas été le cas si la zone artisanale avait été réalisée », Monsieur OLIVIER souhaite que soit rapporté dans ce Procès- verbal que Madame CHEVET avait répondu que « la commune recevait beaucoup de demandes de logements qui restaient insatisfaites ».

Le Procès- Verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Commission Culture :

Madame ORTEGA rappelle que le compte rendu de la dernière commission a été adressé aux élus par courriel.

Délibérations :

2018-02-13 Budget principal 2018 – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Vu le dossier soumis lors de la commission des finances du 13 février 2018, Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier avant même l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Ainsi le conseil municipal peut, au titre de l'exercice 2018 et avant même l'adoption de son compte administratif 2017, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés. Le conseil municipal devra, si les résultats définitifs faisaient apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Vu l'avis du comptable public,
Les résultats peuvent être estimés comme suit :

fonctionnement

Fonctionnement dépenses 2017	<u>1 198 111.56</u>
Fonctionnement recettes 2017	<u>1 718 601.36</u>
Recettes de l'exercice	1 411 110.52
Excédent reporté n-1	307 490.84
Soit résultat excédentaire en fonctionnement:	<u>+ 520 489.80</u>

Investissement

Investissement dépenses 2017	<u>423 276.10</u>
Dépenses de l'exercice	244 437.56
Déficit reporté n-1	178 838.54
Investissement recettes 2017	<u>305 608.84</u>
Soit résultat déficitaire en investissement :	<u>- 117 667.26</u>
Restes à réaliser dépenses	<u>271 540.82</u>
Restes à réaliser recettes	<u>218 974.53</u>
Soit résultat déficitaire des RAR :	<u>-52 566.29</u>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la reprise anticipée des résultats 2017 suivante au budget principal 2018 :

Excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement (002) :	350 256.25
Déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement (001) :	117 667.26
Couverture du besoin de financement en recette d'investissement (1068) :	170 233.55

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Emet un avis favorable sur la reprise des résultats 2017 telle exposée ci-dessus**

2018-02-14- Budget principal 2018 – vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2018

Monsieur le Maire rappelle les données fiscales de 2016 et les taux votés alors par le conseil municipal :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Taux votés 2017	Produit attendu 2017	Bases effectives 2017	Produit 2017 effectivement perçu
Habitation	2 355 000	12.33	290 372	2 352 436	290 056
Foncière bâti	1 692 000	17.42	294 746	1 695 519	295 377
Foncière non bâti	119 300	69.18	82 532	118 325	81 857
Total			667 650		667 290

Il précise que les bases 2018 n'ont pas été notifiées à ce jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Décide le maintien des taux comme suit :**

Taxes	Taux 2017
Habitation	12.33
Foncière bâti	17.42
Foncière non bâti	69.18

Débat :

Monsieur le Maire indique que le coefficient de revalorisation des bases devrait être fixé à 1 % en 2018. 80 % des foyers seront exemptés du paiement de la Taxe d'Habitation en 2020. Sur ces 80 %, 30 % se voient exemptés en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

Cet abattement est soumis à des conditions de ressources : revenu fiscal de référence inférieur à 27 000 € pour une personne seule, 43 000 pour un couple, puis 6 000 € par demi- part supplémentaire.

Il a été annoncé lors du congrès des maires une refonte globale de la fiscalité locale à l'horizon 2020 et en tout état de cause une suppression totale de la taxe d'habitation pour tous les contribuables.

Il est confirmé une compensation versée aux communes à l'euro près.

Monsieur le Maire n'est pas en accord avec les critiques sur la taxe d'habitation, la caractérisant d'impôt injuste. Au contraire, pense-t-il, en théorie, elle est en soi fonction de la valeur locative du bien. Le problème réside plutôt dans ses modalités d'application, la déclaration sur l'honneur. Certains administrés ne déclarent pas leurs constructions ou réhabilitations.

Il ajoute que cette exemption progressive de la taxe d'habitation sera forcément compensée par d'autres prélèvements, on peut citer la Gemapi.

Madame MURARO indique que cela n'incitera pas les gens à investir, ils préféreront rester locataires.

Monsieur OLIVIER indique avoir un avis différent de Monsieur le Maire sur la taxe d'habitation qu'il qualifierait bien d'impôt injuste. Selon les villes où l'on réside, les montants sont très disparates. Ce qui aurait été juste, c'est que le taux de la taxe soit défini au niveau national, les recettes étant redistribuées aux communes.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement les taux sont très inégaux selon les communes.

2018-02-15- Budget principal 2018 – vote du Budget primitif

Cf annexe 1

Vu le dossier soumis lors de la commission des finances du 13 février 2018,

Monsieur le Maire expose qu'après le vote sur la reprise anticipée des résultats 2017 et le vote des taux des taxes locales pour 2018, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif principal 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que celui-ci a été proposé en commission des finances comme suit:

- fonctionnement :

- . dépenses : **1 631 473.45**
- . recettes : **1 631 473.45**

- investissement :

- . dépenses : **1 044 555.08**
- . recettes : **1 044 555.08**

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des membres présents et représentés : une abstention (Monsieur Yves BARBES), quinze voix favorables,

- **Décide d'approuver le budget primitif principal 2018**

Débat :

Monsieur le Maire donne quelques informations utiles à la préparation du budget :

Loi de finances pour 2018 :

Stabilisation de l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités

- Contrairement aux quatre dernières années, il n'y aura aucune baisse de la DGF pour 2018. L'enveloppe 2018 se situe au niveau de celle de 2017.
- Augmentation d'environ 200 millions d'€ des dotations de péréquation aux collectivités.
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenu à 1 milliard d'€ en 2018.

Monsieur BARBES regrette qu'il n'y ait eu que peu de commissions préparatoires au vote du budget.

Monsieur le Maire et Monsieur OLIVIER répondent que la récente commission des finances a travaillé les propositions dans le détail.

Monsieur BARBES demande quel sera le programme de PATA pour cette année.

Monsieur DELAGE répond que le budget ouvert cette année est de 20 000 €.

Monsieur BARBES rend compte du mécontentement de plusieurs personnes sur l'état des routes. Dans les marais notamment.

Monsieur le Maire indique que les budgets sont très contraints.

Monsieur Delage ajoute qu'il y d'autres priorités pour le moment.

Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement la rue des Fiefs par exemple est très dégradée.

Malgré les arrêtés de circulation pris dans le cadre des travaux du tourne à gauche, les gens continuent à l'emprunter.

Monsieur BARBES cite la non réparation de la route de Chabenet.

Monsieur le Maire regrette que les engins (pelles) empruntent ces routes et les dégradent énormément.

Monsieur BARBES indiquent qu'il suffit de les interdire à la circulation et qu'on ne fait rien en ce sens.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas si simple, que souvent cela ne sert à rien, malgré les interdictions, les incivilités sont légion.

Monsieur le Maire indique que les budgets sont de plus en plus serrés, les dépenses augmentent et les ressources diminuent. Les résultats financiers 2017 sont toutefois satisfaisants, les recherches d'économies commencent à porter leurs fruits.

2018-02-16- SDEER EP 185-1027 – Préparation réseau éclairage public - aménagement voirie RD 131 (travaux tourne à gauche)

Monsieur le Maire expose que le SDEER a été sollicité dans le cadre des travaux d'aménagement du tourne à gauche RD 131 afin de préparer la mise en place de complément d'éclairage public côté Soldogua.

Le coût de la prestation s'établit à 11 270 € à la charge du SDEER, la commune participe à hauteur de 50 % soit 5 635 €. La prestation consiste en une partie étude de réseau souterrain et préparation du réseau.

Le conseil municipal peut opter pour un remboursement immédiat ou un échelonnement en 2, 3, 4 ou 5 annuités.

Monsieur le Maire indique que cette prestation pourra toutefois être assurée par un autre prestataire privé qui propose un prix inférieur à celui proposé par le SDEER.

Monsieur le Maire indique qu'il en informerait alors les conseillers lors du prochain conseil municipal, ces derniers pourront alors procéder au retrait de la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Emet un avis favorable sur le principe de la réalisation de cette prestation**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer si besoin le présent devis.**

Débat :

Monsieur le Maire précise que l'entreprise DAVID réalisera probablement les travaux.

Monsieur BARBES demande pourquoi le département ne prend pas en charge cette dépense alors que la voie est de sa compétence.

Monsieur le Maire répond que la charge revient à la commune car on est en entrée de bourg.

2018-02-17- SDEER EP 185-1028 -- Complément éclairage public - aménagement voirie RD 131 - cinq candélabres

Monsieur le Maire expose que le coût des travaux s'établit à 11 004 €, la commune participe à hauteur de 50 % soit 5 502 €.

La prestation consiste en la fourniture et mise en service de cinq luminaires.

Il précise que le conseil municipal peut opter pour un remboursement immédiat ou un échelonnement en 2, 3, 4 ou 5 annuités.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis EP 185- 1028 du SDEER**
- **émet un avis favorable sur un échelonnement de la participation en cinq annuités**

Débat :

Le devis sera probablement quelque peu revu.

Monsieur BARBES demande s'il s'agira de leds.

Monsieur le Maire répond que oui, ce seront les mêmes que ceux aménagés dans la zone elle-même.

2018-02-17 Navicule Bleue – contrat de prestations de services entretien des espaces verts pour 2018

Monsieur le Maire expose que le contrat prévoit onze interventions annuelles de 4.5 jours (6 heures par jour – 3 heures le vendredi), sont présents un moniteur et 6 à 8 salariés.

Le coût de la prestation pour une semaine s'établit à 1 334.02 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Autorise Madame La Première Adjointe à signer le contrat de prestation de services entretien des espaces verts de la commune avec la Navicule Bleue**

Débat :

Monsieur DELAGE indique que la prestation est de meilleure qualité qu'avec le précédent intervenant et que lors de la consultation, la Navicule était la mieux placée. On ne déplore pas de problèmes d'absentéisme.

2018-02-19 SARL Littoral Environnement – travaux de broyage et d'élagage sur la commune

Monsieur le Maire expose que la commune a sollicité trois devis auprès de la SARL Littoral Environnement.

Un devis de broyage de fossé de remembrement pour 1 950 € HT

Un devis de travaux d'élagage sur chemin et route communale pour 4 720 € HT

Un devis de broyage de fossé d'accotement routier pour 6 336 € HT

Il sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer les trois devis de prestations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer les trois devis établis par la SARL Littoral Environnement relatifs aux prestations de broyage et d'élagage**

Débat :

Monsieur DELAGE indique qu'il est prévu moins d'interventions en 2018 qu'en 2017.

Madame MURARO s'inquiète de la présence d'arbustes laissés en l'état sur la route de l'Hopitaud.

Madame CHEVET indique que cela vient d'être ramassé.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes a acquis récemment un broyeur.

Monsieur BARBES demande si ce broyeur ne pourrait pas utilement être mis à la disposition des particuliers.

Monsieur DELAGE répond que le matériel ne peut être mis à disposition mais que dans certaines communes, au vu d'un calendrier défini, la commune elle-même procède à ce type de service pour les particuliers. La commission pourrait y réfléchir.

Il ajoute que la commune s'essaie à coordonner tout cela au mieux, le passage de la balayeuse, de la SARL Littoral Environnement, de la Navicule ...

Monsieur BARBES souligne que la commune dispose d'une remorque remplie de ferraille, cette remorque ne pourrait-elle pas servir ?

Monsieur DELAGE indique qu'elle en très mauvais état, que sa réparation a été estimée à 6 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne plusieurs informations :

Les travaux relatifs à la zone artisanale se poursuivent de manière satisfaisante.

La signature du traité de concession relatif à la ZAC Champlain avec la société GPM est prévue le 16 mars 2018 à 11 heures.

Monsieur DELAGE se rendra prochainement à une réunion relative à l'aménagement de la piste cyclable Oléron- Saujon.

Monsieur le Maire indique que ce projet pose problème en divers endroits, il est notamment prévu que la piste longe la départementale devant la pépinière, cela lui semble dangereux.

Monsieur DELAGE est chargé d'émettre un avis défavorable sur ce dernier point lors de la réunion en question.

Madame MURARO signale qu'un globe manque sur un lampadaire non loin de chez elle.

Monsieur le Maire constate que les incivilités sont encore bien présentes, l'entour des conteneurs situés sur le parking de la médiathèque est parfois couvert de sacs poubelles.

Monsieur le Maire se déclare très satisfait du travail réalisé par l'ASVP.

Monsieur BARBES déplore trouver dans les bois des détritrus ; canettes de bière ...